

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°53.2019

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

Le lundi 16 septembre 2019 à 14 heures 30.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 7
Absents : 6
Qui ont donné pouvoir : 2

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Paul ANTONA.

Présents : Jean Paul ANTONA, Jean-Baptiste Félix MARIANI, Antoine PERETTI, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI,

Date de la convocation

05/09/2019

Date d'affichage

17/09/2019

Absents : Henri ANTONA, Patrice FOUCHARD (procuration à Jean Paul ANTONA), Céline BATTESTI POGGI, Lucien LACOMBE (procuration à Félix PERETTI), René MAILLET, Catherine SANSONETTI

Le quorum est atteint :

oui

non

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : Hélène POGGI

Objet de la délibération : Participation aux dépenses de surveillance de la plage de Verghia

Vu la délibération n°57/2019, du 05/09/2019, de la mairie de PIETROSELLA ;
Considérant le danger que représente les bovins en divagation sur la commune et plus particulièrement à VERGHIA, où la commune a eu a déploré de nombreux incidents ;
Considérant qu'au cours de l'été 2019, les communes de PIETROSELLA et de COTI CHIAVARI se sont mises d'accord pour embaucher une personne durant l'été pour effaroucher les bovins à Verghia et communiquer auprès de la population du 01/07/2019 au 31/08/2019 ;
Considérant que la démarche d'embauche a été initiée par la commune de PIETROSELLA, qui sera chargée d'émettre un titre au nom de notre commune, représentant 50% des salaires et charges de la personne embauchée sur la période susdite.

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- APPROUVE la proposition du Président de séance
- - DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Register, les membres présents.

POUR LE MAIRE
PAR LA DÉLÉGATION DU PREMIER ADJOINT
JEAN-PAUL ANTONA